

Ville de Châteauneuf-sur-Charente
 Membres en exercice : 27
 Membres présents : 20
 Suffrages exprimés : 26

Mise en ligne le 22 avril 2026
 République Française

Délibération N° 2026-40
 Conseil Municipal du 8 Avril 2026

DATE DE CONVOCATION : 2 AVRIL 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M.H. AUBINEAU – M. VILLEGER – T. DEGRANDE – V. MABIN – B. ALLAFORT – P. FREON – S. BROUILLET – C. RAFIN – K. PERROIS – J. VALLANTIN-DULAC – J. LESERVOISIER – M. BARO – S. DELMAS – L. FLEURIEAU – R. FRADET – F. GUIRAO – A. SANTIAGO – L. BOUAZZAOUI – S. GOUTY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : A. DUBRUN donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – S. RAYNAUD donne pouvoir à J. VALLANTIN-DULAC – D. LETZELTER donne pouvoir à P. FRÉON – C. MARCHAL-HEITZ donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – E. OLIVIER donne pouvoir à C. RAFIN – S. HERBRETEAU donne pouvoir à A. SANTIAGO – L. BOUTENEGRE donne pouvoir à S. BROUILLET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : A. DUBRUN – S. RAYNAUD – D. LETZELTER – C. MARCHAL-HEITZ – E. OLIVIER – S. HERBRETEAU – L. BOUTENEGRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : B. ALLAFORT

BUDGET PRINCIPAL – Adoption du Compte Administratif 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12, le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-14, le Conseil Municipal a élu Monsieur Patrice FRÉON, Conseiller Municipal délégué, en tant que Président de séance pour le vote du Compte Administratif,

CONSIDÉRANT la conformité des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion certifié par Monsieur le Trésorier,

CONSIDÉRANT les résultats obtenus dans le Compte Administratif 2025 du budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Exercice 2025		
Chapitr e	Désignation	Budgétisées	Réalisées	Pourcentag e
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	0,00%
011	Charges à caractère général	776 055,06 €	616 037,24 €	79,38%
012	Charges de personnel	1 932 800,00 €	1 855 421,35 €	96,00%
014	Atténuation de produits	230 031,00 €	220 171,00 €	95,71%
65	Autres charges de gestion courante	1 266 745,18 €	735 962,75 €	58,10%
66	Charges financières	115 000,00 €	90 746,02 €	78,91%
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	118,90 €	5,95%
68	Dotations aux provisions	15 000,00 €	- €	0,00%
042	Opérations d'ordre entre sections	345 241,29 €	286 133,59 €	82,88%
		4 682 872,53 €	3 804 590,85 €	81,24%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Exercice 2025		
Chapitr e	Désignation	Budgétisées	Réalisées	Pourcentag e
002	Résultat de fonctionnement reporté	360 619,53 €	- €	0,00%
013	Atténuation de charges	35 000,00 €	19 851,61 €	56,72%
70	Produits des services et du domaine	275 000,00 €	233 563,88 €	84,93%
73	Impôts et taxes	2 543 786,00 €	2 555 046,48 €	100,44%
74	Dotations, subventions et participations	1 394 195,00 €	1 318 238,41 €	94,55%
75	Autres produits de gestion courante	65 900,00 €	63 962,66 €	97,06%
76	Produits financiers	50,00 €	84,79 €	169,58%
77	Produits exceptionnels	500,00 €	30 269,83 €	6053,97%
78	Reprises sur provisions	- €	222,83 €	0,00%
042	Amortissement des subventions	7 822,00 €	7 822,00 €	100,00%
		4 682 872,53 €	4 229 062,49 €	90,31%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Exercice 2025		
Chapitr e	Désignation	Budgétisées	Réalisées	Pourcentag e
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	597 549,63 €	- €	0,00%
040	Amortissement des subventions	7 822,00 €	7 822,00 €	100,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 100,00 €	1 088,34 €	98,94%
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00 €	187 703,02 €	98,79%
20	Immobilisations incorporelles	36 000,00 €	36 000,00 €	100,00%
204	Subventions d'équipement versées	362 303,81 €	180 196,74 €	49,74%
21	Immobilisations corporelles	49 273,40 €	41 192,95 €	83,60%
23	Immobilisations en cours	1 319 942,85 €	499 066,49 €	37,81%
		2 563 991,69 €	953 069,54 €	37,17%

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Exercice 2025		
Chapitr e	Désignation	Budgétisées	Réalisées	Pourcentag e
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	0,00%
024	Produits des cessions	105 000,00 €	- €	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	924 733,01 €	926 598,79 €	100,20%
13	Subventions d'investissement	1 189 017,39 €	454 544,75 €	38,23%
23	Immobilisations en cours (régul)	- €	- €	0,00%
040	Opérations d'ordre entre sections	345 241,29 €	286 133,59 €	82,88%
		2 563 991,69 €	1 667 277,13 €	65,03%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 26 VOIX POUR** (Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote), d'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2025 du budget principal de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

NOTE DE PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2025, disponible sur le site internet de la ville (www.chateauneufsurcharente.fr).

Le compte administratif de la commune de Châteauneuf-sur-Charente

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2025. Après validation des résultats par le Service de Gestion Comptable de Cognac, le compte administratif 2025 est le suivant :

Résultat d'exécution de l'exercice 2025			
Sections	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	3 804 590,85 €	4 229 062,49 €	424 471,64 €
Investissement	953 069,54 €	1 667 277,13 €	714 207,59 €
Totaux	4 757 660,39 €	5 896 339,62 €	1 138 679,23 €

L'affectation des résultats

La procédure obligatoire d'affectation des résultats permet :

- Soit l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement reporté,
- Soit la couverture du déficit éventuel d'investissement. Il s'agit alors d'un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit cumulé d'investissement,
- Le solde est reporté en excédent de fonctionnement.

Sections	Résultat de clôture 2024	Prélèvement 2025	Résultat 2025	Résultat de clôture 2025	Restes à réaliser 2025	Prélèvement 2026	Solde reporté en 2026
Fonctionnement	1 055 140,54 €	- 694 521,01 €	424 471,64 €	785 091,17 €		- €	785 091,17 €
Investissement	- 597 549,63 €		714 207,59 €	116 657,96 €	89 253,91 €		116 657,96 €
Totaux	457 590,91 €	-694 521,01 €	1 138 679,23 €	901 749,13 €	89 253,91 €	- €	901 749,13 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

La Capacité d'Autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement brute (CAF Brute) : Excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement

Charges de personnel 1 855 421,35 €	Ressources fiscales 2 555 046,48 €
Contingents, subventions versées 735 962,75 €	Dotations, subventions 1 318 238,41 €
Charges financières 90 746,02 €	Autres produits 19 851,61 €
Autres charges 616 037,24 € 220 171,00 € 118,90 €	233 563,88 €
	63 962,66 €
	84,90 €
	30 269,83 €
3 518 457,26 €	
CAF Brute 702 560,51 €	4 221 017,77 €

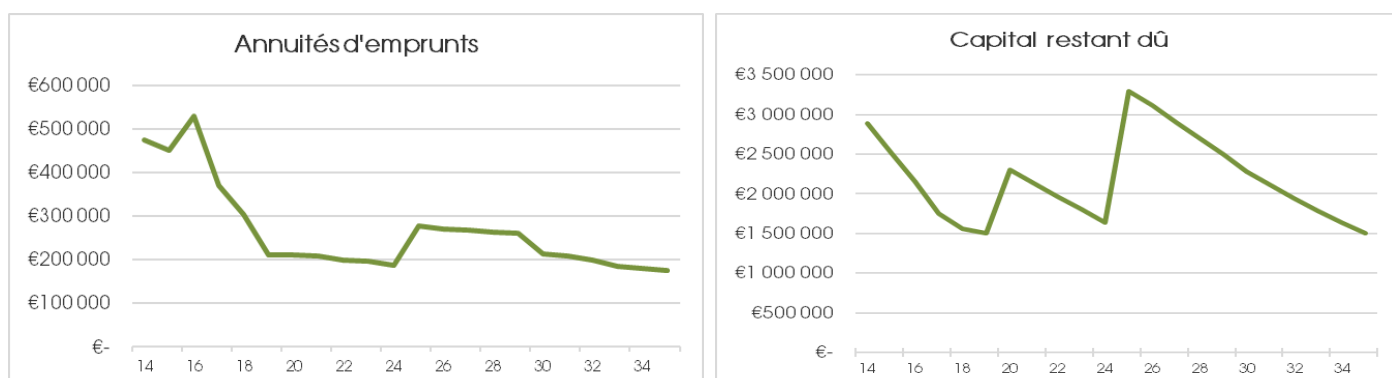
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) : la CAF brute permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts, et le reliquat permet de disposer de financement propre pour les investissements.

CAF Brute	702 560,51 €
Remboursement du capital des emprunts	187 703,02 €
CAF Nette	514 857,49 €

La structure et la gestion de la dette

Les emprunts réalisés par la Commune de Châteauneuf-sur-Charente sont principalement des emprunts à taux fixe. Les deux derniers emprunts réalisés sont indexés sur le taux du Livret A. Le taux du Livret A est à 2,4 % contre 3 % auparavant.

L'évolution de la dette (annuités et capital restant dû) est la suivante :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

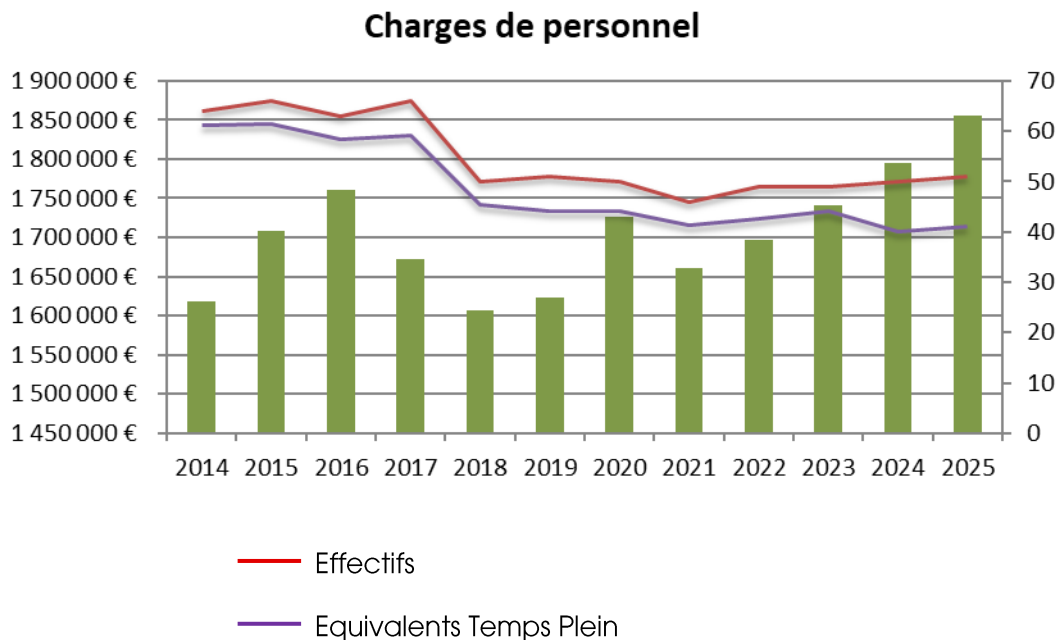
Niveau des taux d'imposition

Les bases fiscales ont automatiquement augmenté de 1,7 % en 2025 et une hausse des taux a été réalisée pour anticiper les répercussions de la fermeture de la résidence Félix Gaillard.

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties auquel est appliqué un coefficient correcteur d'équilibrage.

Effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'effectif de la collectivité reste stable avec 50 agents. Les charges de personnel ont subi une hausse en 2025 principalement en raison du « Glissement-Vieillesse-Technicité » mais aussi des hausses de cotisations salariales et patronales. Les charges de personnel représentent 52,7% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

Principaux ratios

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ratios nationaux 2024
Ratio 1	819	847	843	821	766	743	739	756	773	799	807	972	987
Ratio 2	462	552	415	312	358	320	330	321	332	360	374	427	562
Ratio 2bis			528	579	687	638	632	629	584	612	600	653	706
Ratio 3	965	967	960	1032	967	898	893	896	904	1000	956	1166	1212
Ratio 4	381	113	219	106	258	357	401	469	249	463	924	199	421
Ratio 5	941	718	619	490	432	414	639	592	546	501	454	911	724
Ratio 6	220	203	158	165	142	124	117	114	108	117	121	128	162
Ratio 7	56,8	57,6	59,8	57,1	58,2	60,1	61,1	61,0	61,0	60,4	61,5	52,7	53,4
Ratio 9	95,8	98,2	101,2	87,5	85,8	89,2	89,3	90,8	91,6	85,4	89,9	90,0	87,8
Ratio 10	39,5	11,7	22,8	10,2	26,7	36,8	44,9	52,4	27,5	46,3	96,7	17,1	34,8
Ratio 11	97,5	74,3	64,4	47,5	44,7	46,1	71,6	66,0	60,4	50,0	47,5	78,2	59,7

Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 : produit des impositions directes / population

Ratio 2bis : produit des impositions directes / population (ce ratio tient compte des prélèvements pour reversements de fiscalité et de la fiscalité reversée aux communes par leur groupements à fiscalité propre).

Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 : dépenses d'équipement / population

Ratio 5 : dette / population

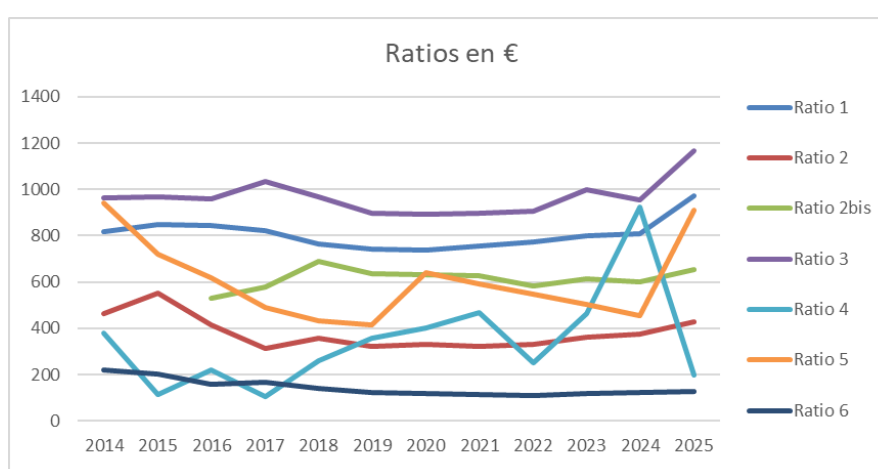
Ratio 6 : dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7 : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre)

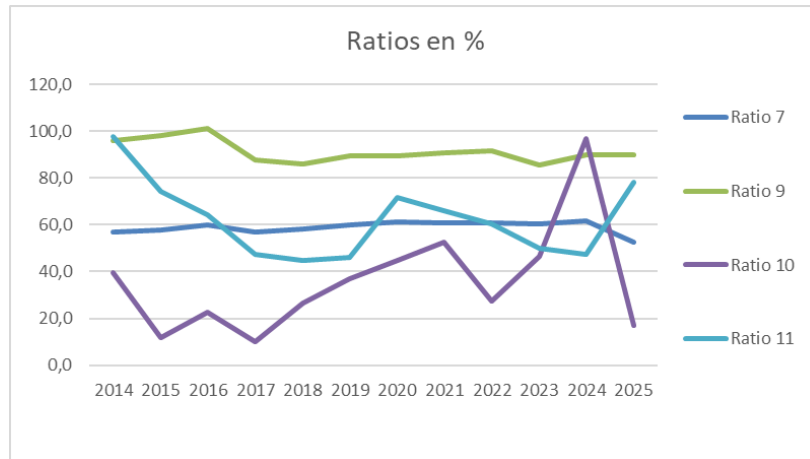
Ratio 9 : marge d'autofinancement courant soit (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette) / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10 : taux d'équipement soit dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11 : taux d'endettement soit dette / recettes réelles de fonctionnement



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.